

AG/YB

MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU PLAN

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

ADMINISTRATION DES DOUANES

MT : 0 - 1

OBJET : Agrément  
des exportateurs de  
bois en grumes pour  
l'année 1979.

IRCULAIRE N° 327 du 28 - 9 - 79

DIFFUSION GENERALE

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du Service pour information et application, l'arrêté n° 0052/MC/DCE du 28 août 1979 du Ministre du Commerce, portant agrément ou renouvellement d'agrément des exportateurs de bois en grumes pour l'année 1979.

ABIDJAN, le 21 Septembre 1979

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

